

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de VALENCIN
Séance du 22 Avril 2024**

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le 23/04/2024

ID : 038-213805195-20240422-D2024042204091-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux du mois d'Avril à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Valencin, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Valencin, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Bernard JULLIEN, Maire

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	16/04/2024
Présents :	15	Date de publication	23/04/2024
Votants :	21		

Présents : M Bernard JULLIEN – M Pierre SERTIER – Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX – M Jean-Louis CIANFARANI – Mme Marie DALMAS – Mme Audrey BLANCHON – M Guy DURAND – M Michel LAURENT – M Gilles DENIS – M Yves SERVANGE – Mme Christelle COURTHIAL – M Daniel MOTA Mme Andrée VACHER – M Christian TERSIGNI – M Christophe BADUFLE

Absents : M Christophe SOULIER donne procuration à M Bernard JULLIEN – M Ludovic HIRTH donne procuration à Mme Marie DALMAS – Mme Nathalie ZAMBARDI – Mme Vanessa DEVAUX – Mme Céline GONZALEZ-THOLLIN donne procuration à Mme Christelle COURTHIAL – Mme Virginie CHRISTOPHE donne procuration à Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX – Mme Fanny LAMOUCHE donne procuration à M Daniel MOTA- Mme Véronique BOUCHARD donne procuration à M Christian TERSIGNI

Secrétaire : M Jean-Louis CIANFARANI

N° 05	<u>Délibération n° 2024-040</u>	Temps périscolaires Conventionnement avec la Caisse d'Allocation Familiale Tarification des mercredis à compter du 01/09/2024
--------------	--	--

Audrey JULLIEN rappelle :

*Le décret N° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifie les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs à compter de la rentrée scolaire 2018.

*Depuis cette date, les accueils de loisirs organisés en semaines scolaires relèvent intégralement du « Périscolaire » (matins, pauses méridiennes, soirs et mercredis). La compétence « ALSH Périscolaire » n'a pas été transférée à la Communauté de Communes.

Elle ajoute que la Commune avait confié au Centre Social d'Heyrieux la gestion de l'ALSH périscolaire du mercredi.

Suite à la structuration du service scolaire et périscolaire avec notamment le recrutement d'une coordonnatrice des temps périscolaires, il est apparu opportun pour la Commune de reprendre la gestion de ce temps périscolaire du mercredi

Elle finit en indiquant que la Commune s'est rapprochée des services de la Caisse d'Allocation Familiales afin de conventionner pour l'ALSH du mercredi.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- +** **DIT** que la Commune de Valencin sera gestionnaire de l'ALSH périscolaire du mercredi à compter du 01/09/2024,
- +** **AUTORISE** M le Maire à signer la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales,
- +** **APPROUVE** le principe de tarification de l'ALSH périscolaire du mercredi selon le quotient familial
- +** **FIXE** la tarification de l'accueil périscolaire du mercredi à compter du 1^{er} Septembre 2024 selon les barèmes suivants

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le 23/04/2024

ID : 038-213805195-20240422-D2024042204091-DE

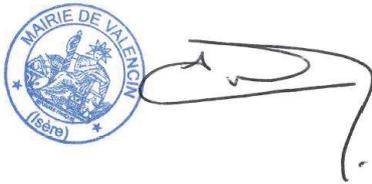
S²LOW

	Quotient	Journée	Matin av	Après-midi
Les habitants De Valencin	≤ 500	10€20	7€	
	Entre 501 et 900	14€20	11€00	6€50
	Entre 901 et 1500	17€20	14€00	8€50
	≥ 1501	20€20	17€00	10€50
Autres Communes	≤ 500	14€50	10€75	7€20
	Entre 501 et 900	18€50	14€75	9€20
	Entre 901 et 1500	21€50	17€75	11€20
	≥ 1501	24€50	20€75	13€20

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Le Maire
Bernard JULLIEN

Le secrétaire
Jean-Louis CIANFARANI



Pour copie conforme,
Valencin, le 23/04/2024
Transmis à la sous-préfecture
Le 23/04/2024